



## Frais repas remboursement

Par **MAGARNO**, le **23/01/2024** à **07:58**

Bonjour

je suis technico commerciale cadre dans Negoce de gros, j'aimerais savoir comment cela se passe pour les frais repas et le montant.

actuellement, je suis remboursé sur présentation note de frais, je mange rarement (note pour le mois en moyenne 60 Euros) or décembre et juillet , car mon employeur demande d'inviter nos clients. (décembre 2023 = 399 Euros)

A ce jour, il apparait que je suis dans une ligne rouge car dépenses excessive de frais.

comment cela se passe, quand j'échange avec certains commerciaux, ils ont les frais (montant en foncition de leur convention) pour les jours de travail meme si ils ne mangent pas.

cordialement.

Par **Marck.ESP**, le **23/01/2024** à **08:19**

Bonjour et bienvenue

Il faut d'abord vous faire préciser les règles à respecter dans l'entreprise.